

SECURITE ET REGLEMENT DE LA RANDONNEE



" La route des Monts de l'Aa "

**" La route des Monts de l'Aa " est une randonnée organisée par l'association " Les Aa'charnés".
Aucun classement ne sera établi.**

L'inscription à la randonnée implique de fait l'acceptation du présent règlement.

Le participant certifie pratiquer régulièrement une activité sportive et être totalement aptes médicalement à participer à cette épreuve et en assumer pleinement les contraintes et les risques. Il engage sa seule responsabilité dans le cas contraire.

Le port du casque est obligatoire, tout participant sans casque sera exclu sans pouvoir prétendre au remboursement de son droit d'inscription.

Pour les mineurs âgés de 7 à 13 ans, accompagnement obligatoire par un adulte majeur responsable, également inscrit à la randonnée et sur le même parcours.

Le nom de l'accompagnateur sera porté sur le bulletin d'inscription avec la signature du représentant légal valant autorisation de participer et acceptation de l'accompagnateur désigné.

L'accompagnateur accepte cette responsabilité.

Pour les mineurs âgés de 14 à 18 ans et non accompagnés, l'autorisation du responsable légal devra être validée par sa signature sur le bulletin d'inscription.

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Chaque participant devra être couvert par son assurance personnelle.

Le participant devra emprunter les itinéraires balisés sous son entière responsabilité.

Les heures de fermeture des parcours seront définies par l'organisation qui dégage toute responsabilité après la fermeture des parcours.

Le participant s'engage à respecter le code de la route. Il sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.

Le participant s'engage à respecter les sites traversés et à rester sur les circuits balisés par l'organisation.

Le participant s'engage à ne pas quitter le parcours, sauf en cas d'abandon, qu'il devra alors signaler aux organisateurs en appelant le n° de téléphone de secours de la randonnée : 06 46.60.18.31.

Le participant qui quitte le parcours, le fait sous son entière responsabilité, sans recours possible ultérieur contre les organisateurs.

Toute personne est responsable de son matériel. En cas de vol, accident ou perte, la responsabilité « Des Aa'charnés » ne pourra pas être engagée.

En cas d'annulation de votre part, aucun remboursement ne sera effectué

Les participants autorisent l'utilisation des photos ou vidéos prises le jour de la sortie cyclotourisme afin d'agrémenter par la suite les événements sur les réseaux sociaux.

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours et les horaires en cas de mauvais temps, d'évènement majeur ou de contraintes d'organisation.

Les Aa'charnés